

# COMMUNE DE ROMANS AIN

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2022

Membres en exercice : 15 ; Membres présents : 13 ; Convocation du 09 mars 2022  
L'an deux mille vingt-deux le quatorze mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil à la Mairie. La présidence de cette réunion a été assurée par Monsieur Jean-Michel GAUTHIER, Maire.

**Membres présents : Mesdames CURTIL Paulette, MAGAUD Catherine, RAVOUX Annick, DUVILLARD Isabelle et SIMONET Chantal Messieurs CHATELET Jean-Marc, GAUTHIER Jean-Michel, BONIN Patrick, POLLIN Olivier, BERARDET Jean-Noël, RAVET Yoann, AJOUX Romain et PERRADIN Laurent.**

**Membres excusés : LLORENS Marie-Hélène et GUINET Pierre**

**Secrétaire de Séance : CURTIL Paulette**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 07 février 2022.

### DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES

#### **A l'unanimité le conseil municipal**

- **Valide** le plan de financement du chantier de rénovation thermique et phonique du Bâtiment école/cantine. Charge Monsieur le Maire d'engager des demandes de subventions d'aides auprès de l'état et de la région pour mener à bien cet investissement.

<b>Maître d'ouvrage (MO)</b>	<b>Action</b>	<b>Montant total HT</b>	<b>Part MO / Autofinancement</b>	<b>Part prévisionnelle DETR 20%</b>	<b>Part prévisionnelle Région 20%</b>
Commune de Romans	Rénovation énergétique bâtiment école/cantine	51 222,50 €	30 733,50 €	10 244,50 €	10 244,50 €

- **Valide** le devis de l'entreprise Billet/Fournier à Oyonnax pour l'achat de divers matériels destinés à l'atelier municipal (perceuse à colonne, clés de grandes dimensions) pour un montant de 1091,83€ HT
- **Valide** le devis de l'entreprise Muzy à Condeissiat pour l'achat d'un matériel multifonction (coupe fil, taille haies) à batterie pour un montant de 875,00€ HT
- **Prend connaissance** du devis de l'entreprise Signaux/Girod pour l'achat des numéros à poser sur les boîtes aux lettres et sur les habitations du domaine de la Comtesse de Dormy et des 11 appartements du 751 route de l'Irance. Après discussion il apparaît que certaines habitations n'ont pas encore leur numéro. Il convient donc de demander un devis complémentaire à ce fournisseur.

- Dans le cadre de l'élaboration du budget 2022 et aux vues des demandes enregistrées à ce jour, le conseil fixe le montant des subventions versées aux diverses associations et organismes à 2500€. La liste définitive des bénéficiaires sera validée lors du vote du budget.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Suite à la réunion du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) qui a validé les frais scolaires 2021, le Maire remarque que les « deux années Covid » que nous venons de vivre ont largement impactées ces postes. Même si 2021 a été moins lourd pour les communes que 2020. Les communes versent par enfant 599.92€ de frais scolaires, elles prennent à leurs charges 1.81€ par repas pris à la cantine. Et enfin les frais engagés par Saint Georges sur Renon et Saint André le Bouchoux pour le périscolaire représentent pour les 3 communes une charge de 42,85€ par enfant scolarisé sur le RPI. Plusieurs conseillers demandent à ce que soit revu le règlement du périscolaire.
- Le service de l'Administration des Sols (ADS) nous facture depuis l'année 2021 une partie du coût de traitement des permis de construire ainsi que les déclarations préalables des travaux faits sur la commune. En 2021 notre facture s'est élevée à 1 812€ il conviendra donc en fonction des actes restant à instruire pour le domaine de la Comtesse de Dormy de prévoir 3 000€ pour ce poste sur le budget 2022.
- Le conseil a fait le point sur la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril prochain. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 19h00.
- Les agents techniques de la commune distribueront les nouvelles cartes à l'ensemble de la population d'ici fin mars.
- Petit retour très positif du repas du Comité d'Action Social qui s'est déroulé le 05 mars 2022 à la salle des fêtes, l'ensemble des personnes présentes étaient ravies de pouvoir enfin passer un moment de convivialité qui fût apprécié par tous.

Après un tour de table, la séance est levée à 22h00

Réunion Maire / Adjoint le 28 mars 2022 à 18h30

Séance extraordinaire du conseil pour la validation des comptes de gestion et administratif le 28 mars 2022 à 19h00

Séance du Conseil Municipal le 04 avril 2022 à 18h30

Réunion voirie le 02 avril 2022 à 9h00

Le Maire,  
Jean-Michel GAUTHIER